



REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU LOT AMONT

Le 10 septembre 2013 à La Canourgue

L'an deux mille treize, le 10 septembre à quatorze heures, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Lot Amont s'est réunie en Mairie de La Canourgue, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ITIER.

Personnes présentes :

Collège des représentants des Collectivités territoriales et Etablissements publics locaux :

M. Pierre-Marie BLANQUET, *Conseiller général du canton de Campagnac*
 M. Jean-François ALBESPY, *Conseiller général du canton d'Entraygues-sur-Truyère, représentant le Conseil d'Administration de l'Entente Lot*
 M. Jean-Paul ITIER, *Délégué de St-Léger-de-Peyre au Syndicat Mixte Lot Colagne et Président de la CLE*
 M. Robert BATUT, *Président du SIAH de la Haute Vallée du Lot*
 M. Laurent SUAOU, *Délégué de Mende à la Communauté de Communes Cœur de Lozère*
 M. Francis COURTES, *Président de la Communauté de Communes du Valdonnez*
 M. Emile CHABERT, *Délégué de Ste-Colombe-de-Peyre à la Comm. de Communes de la Terre de Peyre*
 M. Rémi ANDRE, *Délégué de Montrodat à la Communauté de Communes du Gévaudan*
 Dr Jacques BLANC, *Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causse*
 M. Aimé BURLIGA, *Délégué de St-Geniez-d'Olt à la Communauté de Communes des Pays d'Olt et d'Aubrac*
 M. Jean PRADALIER, *Délégué d'Estaing à la Communauté de Communes d'Estaing*
 M. Gilbert CAYRON, *Président du SIVU d'Assainissement d'Espalion Saint-Côme*
 M. Gérard AFFRE, *Délégué du S.I.A.E.P des Vallées de la Serre et d'Olt*

| Membre représenté | Pouvoir à |
|--|--------------------|
| Mme. Marjorie MASSADOR, <i>Conseillère général du canton du Bleynard</i> | Jacques BLANC |
| M. Claude CAUSSE, <i>Délégué de Marvejols au Syndicat Mixte lozérien pour l'A75</i> | M. Jean-Paul ITIER |
| M. Philippe ROCHOUX, <i>Président de la Communauté de Communes du Pays de Chanac</i> | M. Francis COURTES |
| M. Jean-Michel LADET, <i>Président de la Communauté de Communes Hautes vallées du Lot et de la Serre</i> | M. Gérard AFFRE |
| M. Nicolas BESSIERE, <i>Délégué de Gabriac à la Communauté de Communes Bozouls Comtal</i> | M. Gilbert CAYRON |
| M. Fernand NICOLAU, <i>Délégué d'Entraygues à la Communauté de Communes d'Entraygues-sur-Truyère</i> | M. Robert BATUT |

**Collège des représentants des Usagers, Propriétaires riverains,
Organisations professionnelles et Associations concernées :**

M. Yves SOLIGNAC, *Membre élu de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron*
M. Arnaud PELLEGRIN, *Membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère*
M. Charles CAPLAT, *Vice-président de la Fédération de Lozère pour la Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA)*
M. Christian BERNAD, *Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot*
M. Yves PIGEYRE, *Président du Comité Départemental de Canoë Kayak de la Lozère*
M. Stéphane CHATAIGNIER, *Unité de Production Centre - Electricité De France (EDF)*
Mme Anne REMOND, *Chargée de missions au Conservatoire Départemental des Sites Lozériens (CDSL)*
M. Ludovic PERRAUD, *Animateur du Syndicat Lozérien de la Forêt Privée*

| Membre représenté | Pouvoir à |
|---|--------------------|
| M. Jean COUDERC <i>Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA)</i> | M. Charles CAPLAT |
| M. Pierre SPIRITO <i>Directeur du Comité Départemental du Tourisme de Lozère</i> | M. Arnaud PELEGRIN |
| Mme. Marie-Lise TICHIT <i>Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Rouergue</i> | Mme. Anne REMOND |

Collège des représentants de l'Etat et Etablissements publics :

M. Gabriel LECAT *Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) du Languedoc Roussillon*
M. Julien LANGLET *Adjoint au Directeur Départemental des Territoires (D.D.T) de la Lozère*
M. Cyril PAILHOUS, *Service Eau et Biodiversité, Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Aveyron*
M. Olivier GUIARD, *Directeur adjoint de la délégation de Rodez de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne*
M. Sylvain RICHARD, *Délégation Interrégionale Languedoc-Roussillon PACA Corse de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)*
Mme Christelle MOULIN, *Délégation territoriale (Lozère) de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Languedoc Roussillon*

| Membre représenté | Pouvoir à |
|---|-------------------|
| Mme. Elisabeth JEAN <i>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Midi-Pyrénées</i> | M. Gabriel LECAT |
| M. Xavier MEYRUEIX, <i>Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) de Lozère</i> | M. Julien LANGLET |
| M. Yannick MANCHE, <i>Chargé de mission Eau et Milieux aquatiques au Parc National des Cévennes</i> | M. Olivier GUIARD |

| | |
|------------------------------------|------------------|
| Nombre de Titulaires ou de Mandats | |
| collège des Elus : | 19 sur 26 |
| collège des Usagers : | 11 sur 16 |
| collège de l'Etat : | 9 sur 10 |
| Total | 39 sur 52 |

Présents à titre consultatif :

M. Bernard MARTEAU, *Directeur de l'Environnement - Conseil Général de l'Aveyron*

Mme. Mélanie MASSEBEUF, *Chambre d'Agriculture de la Lozère*

Mme. Emilie GAZAGNE, *Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Lozère*

M. Vincent LOUVEAU, *Animateur du SAGE*

M. Lionel FABRE, *Technicien rivière au SIAH Haute Vallée du Lot*

M. Pierre-Etienne VIGUIER, *Technicien rivière du Syndicat Mixte Lot Colagne*

Ordre du jour :

- **Point 1** : Installation des nouveaux membres de la CLE
- **Point 2** : Approbation du compte rendu de la dernière CLE du 28 septembre 2012
- **Point 3** : Présentation pour validation du rapport d'activités de l'année 2012
- **Point 4** : Présentation du projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Lot Amont et de l'évaluation environnementale du SAGE
- **Point 5** : Approbation par la CLE du projet de SAGE Lot Amont comprenant :
 - Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD) et les cartes de l'atlas cartographiques associées
 - Le règlement et les cartes de l'atlas cartographiques associées
 - Le rapport environnemental
- **Point 6** : Approbation du lancement de la procédure de consultation du projet de SAGE Lot Amont au titre de l'article L212-6 du code de l'environnement.

Après l'accueil des participants par Jacques BLANC, Jean-Paul ITIER ouvre la séance à quatorze heures en remerciant les membres de la CLE et les partenaires techniques pour leur présence à cette réunion. Il rappelle l'importance de cette CLE qui vise, après une validation à l'unanimité le 28 septembre 2012, à soumettre le projet de SAGE Lot Amont au vote et à consultation.

Jean-Paul ITIER présente l'ordre du jour de la séance, joint à l'invitation du 12 août 2013.

L'ensemble des membres présents ne présentent pas d'observations.

Point 1 : Installation des nouveaux membres de la CLE

Le Président Jean-Paul ITIER rappelle que deux arrêtés préfectoraux de modification de la composition de la CLE sont intervenus en 2013.

- AP n°2013-078-0004 en date du 19 mars 2013 par lequel :
 - M. Gérard AFFRE actuel Président du SIAEP des Vallées de Serre et d'Olt remplace M. Gilbert FRAYSSIGNES
 - M. Jean-Claude FONTANIER, Président de la Communauté de communes Aubrac Laguiole devient membre de la CLE
 - M. Robert COUDERC, Maire de la commune de Florentin la Capelle devient membre de la CLE
- AP n°2013-078-0004 du 16 avril 2013 par lequel la Chambre d'agriculture du Lot est intégrée à la composition de la CLE en tant qu'organisme unique sur la partie aveyronnaise du bassin du Lot amont.

Après s'être assuré que chacun des membres de la CLE ait été destinataire des arrêtés et après avoir invité les participants à formuler des remarques ou questions, M. Jean-Paul ITIER procède à l'installation des nouveaux membres de la Commission Locale de l'Eau du Lot Amont.

Point 2 : Approbation du compte rendu de la dernière CLE du 28 septembre 2012

Le Président Jean-Paul ITIER s'assure que chaque membre du Comité Syndical a été destinataire, dans le même envoi que la convocation à la réunion, d'un exemplaire du compte rendu de la séance du 28 septembre 2012.

Le Président demande si des membres de la CLE souhaitent formuler des observations sur ce compte rendu.

M. Laurent SUAU, représentant de la Communauté de communes Cœur de Lozère souhaite obtenir des précisions sur la procédure de rapprochement du Syndicat Mixte Lot Colagne avec le SIAH de la Haute Vallée du Lot et le SIAH de la Vallée du Dourdou de Conques dont il est fait mention dans le compte rendu et qui constitue un axe important du projet de SAGE.

M. Jacques BLANC, Président du Syndicat Mixte Lot Colagne, indique que la procédure est en cours.

M. Vincent LOUVEAU, Animateur du SAGE Lot Amont, précise que le Syndicat Mixte Lot Colagne sera amené à se prononcer sur de nouveaux statuts et sur l'adhésion éventuelle des SIAH lors du Comité syndical du 13 septembre 2013. Les SIAH devront à leur tour se prononcer sur de nouveaux statuts et sur leur adhésion au Syndicat Mixte. Si les Syndicats approuvent ces démarches, il sera alors demandé aux collectivités concernées de délibérer sur le rapprochement des syndicats. L'arrêté inter préfectoral consacrant cette procédure et l'effectivité du rapprochement devrait, en cas d'acceptation par les syndicats et les collectivités membres, intervenir avant la fin de l'année. L'objectif est d'assoir l'existence du Syndicat Mixte Lot Dourdou au 1^{er} janvier 2014.

M. le Président Jean-Paul ITIER invite la CLE à délibérer.

Le compte rendu de la CLE du 28 septembre 2012 est approuvé à l'unanimité

Point 3 : Présentation pour validation du rapport d'activités de l'année 2012

M. Vincent LOUVEAU présente les principaux thèmes de travail de l'année 2012, parmi l'intégralité des missions retracées dans le rapport d'activité envoyé à chaque membre avec l'invitation à la réunion.

M. Gabriel LECAT, Chef de projet politique concerté de l'eau à la DREAL Languedoc-Roussillon rappelle que le rapport d'activité doit être envoyé aux Préfets des deux départements ainsi qu'au Comité de bassin Adour Garonne.

Après s'être assuré que chaque membre de la CLE a bien été destinataire du rapport d'activité 2012 et après avoir invité les participants à formuler d'éventuelles remarques, M. le Président Jean-Paul ITIER invite la CLE à délibérer.

Le rapport d'activités de l'année 2012 est approuvé à l'unanimité

Point 4 : Présentation du projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Lot Amont et de l'évaluation environnementale du SAGE

M. Jean-Paul ITIER, avant de laisser le soin à l'animateur du SAGE de présenter le projet de SAGE Lot Amont, rappelle que celui-ci est le fruit d'un long processus de concertation et qu'un avant projet a déjà été validé à l'unanimité par la CLE le 28 septembre 2012.

M. Vincent LOUVEAU présente les principaux aspects du projet de SAGE Lot Amont (contenu du SAGE, procédure du SAGE, les enjeux et objectifs du SAGE ainsi que les actions principales du SAGE).

M. Jean-Paul ITIER rappelle que chaque membre a été destinataire d'un projet de SAGE envoyé par courrier et invite les membres de la Commission à formuler leurs remarques éventuelles.

M. Laurent SUAU s'interroge sur la participation des communes inscrites dans le périmètre du SAGE Lot Amont mais non membres des syndicats porteurs du SAGE Lot Amont.

M. Jacques BLANC, Président du Syndicat Mixte Lot Colagne, précise que le rapprochement des syndicats se donne notamment pour objectif de réunir les conditions favorables à l'adhésion au futur syndicat de bassin (si tant est que la procédure aboutisse) des communes non membres.

M. Jean-Paul ITIER précise que le projet de SAGE a été élaboré à l'échelle du bassin du Lot amont et donc sur le territoire des communes non membres des syndicats porteurs du SAGE. Ainsi, la mise en œuvre du SAGE devrait inciter ces communes à rejoindre le futur syndicat pour pouvoir bénéficier des actions du SAGE une fois approuvé.

M. Jean PRADALIER, Maire d'Estaing exprime le souhait de voir sa commune rattachée à la Disposition – Inon.D17 du projet de SAGE Lot Amont.

M. Vincent LOUVEAU précise que cette disposition préconise la réalisation d'une étude d'impact présentant le rôle joué par les atterrissements et les seuils dans les traversées urbaines de Mende et Espalion. Cette étude vise en effet à préciser le rôle joué par ces éléments souvent mis en cause par les riverains, associations ou élus. On reproche notamment aux atterrissements et aux seuils de participer à la surélévation de la lame d'eau en période de crue et d'ainsi accentuer le risque inondation. Cette étude sera l'occasion de définir ce rôle et d'envisager des actions adaptées.

M. Jean-Paul ITIER entend la demande de M. PRADALIER et propose d'ajouter la commune d'Estaing à la Disposition - Inon.D17 du projet de SAGE.

M. Cyril PAILHOUS, chef de l'unité eau à la DDT de l'Aveyron, estime que la règle du règlement du projet de SAGE Lot Amont sous-estime le volume prélevable annuel du Lot Amont. Les prélèvements du SIAEP de Montbazens-Rignac semblent en effet sous-estimés.

M. Vincent LOUVEAU indique que cette règle sera réexaminée.

M. Pierre-Marie BLANQUET, Conseiller général du Canton de Campagnac, salue le travail accompli pour la réalisation de ce projet de SAGE. Il regrette toutefois que la valeur économique que représente la rivière Lot ne soit pas estimée. Cela permettrait selon lui d'assoir la mise en œuvre des actions envisagées dans le projet de SAGE. M. Pierre-Marie BLANQUET pointe également l'atlas cartographique qu'il trouve insuffisant notamment en ce qui concerne les chevelus hydrographiques. Enfin, il préconise la réalisation de fiches communales cartographiques qui permettraient à chaque commune de s'approprier les cours d'eau de son territoire et les enjeux associés

M. Jean-Paul ITIER remercie M. Pierre-Marie BLANQUET pour sa contribution à cette démarche concertée qu'est le SAGE Lot Amont.

Il propose, en l'absence de remarques supplémentaires, de procéder à l'approbation du projet de SAGE Lot Amont.

Point 5 : Approbation par la CLE du projet de SAGE Lot Amont

M. Jean-Paul ITIER, après s'être assuré que chaque membre a bien été destinataire des documents constituant le projet de SAGE Lot Amont (Programme d'Aménagement et de Gestion des Eaux (PAGD), règlement du SAGE et Atlas cartographique) ainsi que du rapport environnemental, invite la Commission Locale de l'Eau à délibérer.

Les documents du projet de SAGE Lot amont et le rapport environnemental sont approuvés à l'unanimité

M. Jean-Paul ITIER laisse la parole à Jacques BLANC, Président du Syndicat Mixte Lot Colagne.

M. Jacques BLANC se félicite que ce projet de SAGE fasse l'unanimité. Il rappelle que celui-ci est le résultat de nombreuses années de travail et de concertation. Il espère que celui-ci sera la feuille de route consensuelle pour la gestion de l'eau dont notre bassin et ses acteurs ont besoin.

M. Robert BATUT, Président du SIAH de la Haute Vallée du Lot, se joint à M. Jacques BLANC pour saluer ce travail conséquent co-construit sur la distance.

M. Christian BERNAD, Président de l'Association pour l'Aménagement de la Haute Vallée du Lot, fait remarquer la grande sérénité dans laquelle travaille cette commission sur des sujets pourtant complexes. La réussite de cette démarche réside, selon lui, dans son réalisme. Avec ce SAGE, la CLE fait le pari qu'une rivière vivante et en bonne santé est vecteur de développement économique et elle a raison.

M. Jean-Paul ITIER laisse ensuite la parole aux services de l'Etat et à ces établissements publics.

M. Julien LANGLET adjoint au Directeur Départemental des Territoires (D.D.T) de la Lozère, salue une démarche exemplaire et souligne l'effort remarquable qui a été fait en termes de présentation du document afin de le rendre accessible au plus grand nombre.

M. Gabriel LECAT, DREAL Languedoc-Roussillon, salue le travail accompli au sein de cette Commission Locale de l'Eau présidée par Jean-Paul ITIER. Il rappelle la grande implication de l'ensemble des acteurs qui ont eu l'occasion de s'exprimer à de nombreuses reprises sur le schéma et qui aboutit aujourd'hui à l'approbation d'un projet à l'unanimité.

M. Olivier GUIARD, affiche sa satisfaction de voir ce projet aboutir. Il souligne l'importance du vote à l'unanimité de ce jour qui témoigne d'un projet de SAGE murit et partagé. Il souhaite que les étapes à venir permettent une mise en œuvre rapide de ce SAGE par la mise en œuvre d'un contrat de rivière.

M. Jean-Paul ITIER tient à remercier l'ensemble des membres de la CLE pour leur investissement dans la construction du SAGE. Il exprime sa reconnaissance aux services de l'Etat qui ont fait preuve d'une grande implication tout au long de la démarche ainsi qu'aux partenaires financiers du projet (Agence de l'Eau Adour Garonne, Conseil régional Midi-Pyrénées et Conseil général de la Lozère) qui ont soutenus ce projet depuis le début. Il tient également à rappeler la mémoire de M. TAUZIES qui était un Président fortement investi dans ce projet. M. Jean-Paul ITIER fait remarquer que, dans cette démarche ô combien longue et délicate mais aussi essentielle, cette délibération de la CLE constitue indéniablement un moment fort. Les parties prenantes de ce bassin partagent désormais (unanimement) une même feuille de route et une même ambition pour la gestion de l'eau de ce bassin.

Point 6 : Approbation du lancement de la procédure de consultation du projet de SAGE Lot Amont au titre de l'article L212-6 du code de l'environnement

M. Vincent LOUVEAU, rappelle que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document soumis à consultation et à enquête publique au titre de l'article L.212-6 du Code de l'environnement. Ainsi, le projet de SAGE va être soumis à l'avis des conseils généraux, des conseils régionaux, des chambres consulaires, des communes, de leurs groupements compétents, à l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) du Lot ainsi qu'au comité de bassin Adour Garonne. Ces avis seront présentés lors d'une prochaine CLE avant le lancement de l'enquête publique.

M. Jean-Paul ITIER invite la Commission Locale de l'Eau à l'autoriser à engager et suivre la procédure de consultation.

Le Président est autorisé à engager et suivre la procédure de consultation du SAGE à l'unanimité

Aucune autre question n'est soulevée.

M. Jean Paul ITIER exprime ses sincères remerciements à l'ensemble des acteurs pour leur participation à la réunion et leur implication dans la construction de ce SAGE.

Jean-Paul Itier, Président, lève la séance à dix-sept heures.

Relecture assurée par Jean-Paul ITIER, Président de CLE